

DOCUMENTATION FINALE ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ-E-S 2 MARS 2019

Goldau

Maison paroissiale Eichmatt, Rigistrasse

Début : 10h45



ORDRE DU JOUR DÉFINITIF DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ-E-S DU 2 MARS 2019

- 10h45**
- 1. Ouverture de l'AD et salutations**
Discours de bienvenue :
 - Andreas Marty, président du PS du canton de Schwyz
 - Karin Schwiter, ancienne présidente du Conseil d'État, candidate au Conseil national pour le canton de Schwyz
 - 2. Communications**
 - 3. Discours de Christian Levrat**, président du PS Suisse, conseiller aux États (FR)
 - 4. Discours de Simonetta Sommaruga**, Conseillère fédérale
 - 5. Élections 2019 : Pour tous, sans privilèges.
C'est ainsi que nous briserons la majorité de droite au Parlement.**
 - 1.** Emploi et formation pour toutes et tous :
 - 1.1 Présentation et adoption du papier de position
 - 1.2 R-1 du Comité directeur : Investir les milliards d'excédent de la Confédération dans la formation
 - 1.3 R-2 PS Migrant-e-s : égalité des chances pour la formation professionnelle
 - 2.** Année des femmes 2019 : l'égalité maintenant !
 - 3.** Plus un franc pour le pétrole : le PS se bat contre le réchauffement climatique
 - 3.1 R-3 Ronja Jansen et al. : solidarité avec les mouvements de grève en faveur du climat
 - 3.2 Initiative pour les glaciers : Pour une Suisse sans émissions de CO₂
 - 4.** Pour des primes d'assurance-maladie moins élevées !
 - 5.** Ensemble contre la loi du plus fort : lançons l'année électorale !
 - 6. Affaires statutaires**
Budget 2019
 - 7. Élections**
 - Nouvelle élection à la Co-présidence de la Commission spécialisée « Orientation sexuelle et identité de genre ».
 - 8. Recommandation de vote pour les élections fédérales du 19 mai 2019**
 - Arrêté fédéral sur l'approbation et la mise en œuvre de l'échange d'informations entre la Suisse et l'UE, concernant la reprise de la directive (UE) 2017/853 modifiant la directive de l'UE sur les armes (Développement des acquis de Schengen)
 - 9. Résolutions et propositions**
 - R-4 PS60+ : pas de réduction des rentes LPP actuelles – Renforcement de l'AVS
 - A-1 Ronja Jansen et al. : moratoire sur le vote électronique
- 15h45**
- 10. Clôture de l'Assemblée des délégué-e-s / apéritif**

POINT 5 DE L'ORDRE DE JOUR

ÉLECTIONS 2019 :

POUR TOUTES ET TOUS, SANS PRIVILÈGES.

C'EST AINSI QUE NOUS BRISERONS LA MAJORITÉ DE DROITE AU PARLEMENT.

PAPIER DE POSITION DU PS SUISSE : EMPLOI ET FORMATION POUR TOUTES ET TOUS

Concernant le papier de position du PS Suisse « Emploi et formation pour toutes et tous », ce sont au total 31 amendements portant sur les revendications qui ont été réceptionnés.

Vous trouverez la version complète du papier de position avec l'ensemble des 31 amendements réceptionnés et les recommandations du Comité directeur sous forme de document séparé mis en ligne en cliquant sur le lien suivant :

<https://www.sp-ps.ch/fr/parti/organisation/assemblee-des-delegue-e-s/goldau>

R-1 DU COMITÉ DIRECTEUR : INVESTIR LES MILLIARDS D'EXCÉDENT DE LA CONFÉDÉRATION DANS LA FORMATION

Il y a deux semaines, le ministre des Finances, Ueli Maurer, a dû admettre qu'il s'était une nouvelle fois trompé dans ses calculs. Les comptes de la Confédération 2018 se clôturent sur un excédent de 3 milliards de francs – alors que le budget prévoyait un solde positif de 300 millions seulement. L'année 2018 est loin de constituer un cas isolé, des fautes de calcul de ce genre étant quasi systématiques. Au cours des dix dernières années, la Confédération a commis des erreurs comptables pour un montant total de plus de 20 milliards de francs. **20 milliards de francs qui s'envolent de manière improductive pour la réduction de la dette en raison du frein à l'endettement au lieu d'être investis de façon productive pour la population et pour l'avenir du pays.** Ce démantèlement à froid de l'État doit prendre fin !

Le besoin d'investissements ne manque pas. Surtout dans la formation continue. En Suisse, bien que désireuses de travailler, des dizaines de milliers de personnes ne peuvent le faire. En raison de la numérisation, de nombreuses personnes de plus de 50 ans, mais aussi des jeunes, des femmes et des immigré-e-s, ne peuvent pas trouver d'emploi parce que leur formation n'est pas (ou plus) à jour. Dans le même temps, la numérisation et la mutation écologique créent de nombreux nouveaux emplois, mais ceux-ci requièrent une expertise ou des connaissances spécifiques. **C'est pourquoi le PS appelle à une deuxième chance pour tou-te-s en matière de formation. L'idée : une formation continue „on the job“ et la prise en charge des frais d'entretien pendant la phase de formation continue.** Les excédents de la Confédération doivent être utilisés à cette fin, et non pour réduire la dette sans générer d'avantages.

Le PS demande que la moitié des excédents annuels de la Confédération – ou au moins un milliard de francs par an – soit investie dans un fonds de formation. Ce fonds de formation finance les formations continues et les frais d'entretien connexes des chômeurs de longue durée ou/et arrivés en fin de droit, des personnes de plus de 50 ans ou des jeunes qui ont des difficultés à s'intégrer dans le marché du travail. Le retour au travail des femmes après la maternité doit par ailleurs être facilité.

Proposition du Comité directeur : acceptation

R-2 PS MIGRANT-E-S : ÉGALITÉ DES CHANCES POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La Suisse peut être fière de son système dual de formation, qui garantit un haut degré de flexibilité et de perméabilité, tant au niveau des personnes en formation que pour relever les enjeux sociaux et économiques. Les pierres angulaires de ce système sont, d'une part, une offre bien développée de formation professionnelle et de formation continue et, d'autre part, une maturité et une voie de formation universitaire exigeantes. Les formations dans les filières des hautes écoles spécialisées prennent de plus en plus d'importance, grâce à des programmes d'études attrayants et à une formation, particulièrement bienvenue dans les PME, destinée à des spécialistes très recherchés dans la pratique entrepreneuriale.

Dans le même temps, il existe encore et toujours des « taches aveugles » (angles morts) dans le système éducatif suisse. En ce qui concerne l'égalité des chances en termes de perméabilité sociale et sociétale et, surtout, l'importance des différentes voies de formation, la situation n'est pas du tout aussi exemplaire qu'on le proclame souvent dans la communication officielle avec les autorités.

Il est particulièrement nécessaire d'agir dans la formation professionnelle continue. Aujourd'hui, dans de nombreux domaines professionnels, celle-ci va bien au-delà de la formation professionnelle de base classique, de l'examen professionnel et de l'examen de maîtrise/des formations techniques supérieures. Compte tenu de l'évolution foudroyante (mot-clé : numérisation), la pression sur la formation continue tout au long de la vie est de plus en plus forte, ce qui constitue en soi une évolution très positive. En règle générale, toutefois, les coûts sont supportés par les personnes exerçant une activité professionnelle elles-mêmes. Les programmes de soutien financés par l'État n'interviennent généralement qu'en cas de chômage – il est alors souvent trop tard pour penser à l'égalité des chances et aux perspectives professionnelles/de carrière.

L'égalité des chances est une condition importante pour façonner un avenir meilleur : un avenir avec moins de pauvreté, moins de personnes dépendantes de l'aide sociale et des emplois sûrs.

Qu'il s'agisse des nouveaux rapports du Conseil suisse de la science (CSS), du Rapport sur l'éducation en Suisse de la Confédération ou de l'Union syndicale suisse, tous font le même constat : notre système d'éducation est inéquitable. Il est discriminatoire à l'égard des jeunes provenant de milieux socialement défavorisés ou issus de l'immigration. Il y a un besoin évident d'agir chez les jeunes adultes issus de familles financièrement faibles ou de milieux migrants.

Dans certains cantons, plus de 20 % des enfants ne trouvent pas de place après la scolarité obligatoire et passent par le Zentrum für Brückenangebote. Pour l'ensemble de la Suisse, ce chiffre est supérieur à 11 %.

Avec un système éducatif qui ne favorise pas l'égalité des chances et la « perméabilité », nous aurons constamment des personnes insatisfaites qui perdront confiance dans une société et une politique censées instaurer et garantir l'équilibre. En assurant l'égalité des chances dans le domaine de la formation, nous aidons l'économie grâce à une main-d'œuvre motivée. Une autre chose est tout aussi claire : un emploi permet aussi de réussir son intégration.

Nous, PS Migrant-e-s, n'acceptons pas cette injustice. C'est pourquoi nous avons quelques exigences :

- Promouvoir la formation professionnelle continue par des mesures renforcées.
- Garantir l'égalité des chances en matière de formation professionnelle continue.
- Au niveau fédéral, apporter un soutien ciblé à la formation de base, à la formation continue et à la reconversion face à l'évolution technologique grâce à un fonds d'investissement bénéficiant d'un large soutien et assumer les tâches nécessaires à cet effet dans les cantons.
- Axer l'aide sociale sur la formation et le retour sur le marché du travail partout où cela est possible.
- Compléter les contributions à la formation des adultes par des contributions d'entretien, de telle façon que les personnes ayant des responsabilités familiales puissent elles aussi suivre avec succès une formation de rattrapage/recyclage.
- Accorder des bourses même aux personnes admises à titre provisoire, et leur permettre ainsi de suivre une formation professionnelle.
- Faciliter la reconnaissance des diplômes et la validation des expériences professionnelles antérieures (validation des acquis).

Nous, PS Migrant-e-s, n'acceptons pas cette injustice.

C'est pourquoi nous avons quelques exigences :

- Promouvoir la formation professionnelle continue par des mesures renforcées.
- Garantir l'égalité des chances en matière de formation professionnelle continue.
- Au niveau fédéral, encourager les efforts consentis pour apporter un soutien ciblé à la formation professionnelle, à la formation continue et à la reconversion face à l'évolution technologique grâce à un fonds d'investissement bénéficiant d'un large soutien et assumer les tâches nécessaires à cet effet dans les cantons.

Proposition du Comité directeur : acceptation

R-3 RONJA JANSEN ET AL. : SOLIDARITE AVEC LES MOUVEMENTS DE GREVE EN FAVEUR DU CLIMAT

À la fin de 2018, des dizaines de milliers d'étudiant-e*-s de toute la Suisse se sont mis en grève pour exiger une politique climatique efficace. En ce début d'année, les grèves continuent et d'innombrables jeunes exigent, sous le slogan « System change, not climate change », un revirement radical de la politique.

Pour le PS aussi, une chose est claire : nous ne sommes pas prêts à sacrifier notre environnement sur l'autel du profit. Nous ne pourrions pas arrêter la catastrophe climatique tant qu'il sera rentable pour les possédants de répercuter leurs coûts sur l'environnement. Nous ne pourrions pas arrêter le changement climatique tant que l'exploitation de l'environnement générera des profits.

Par son essence, notre système économique actuel dépend de la croissance. Or, la croissance infinie n'est tout simplement pas possible dans un monde aux ressources limitées.

Pour mettre un terme au réchauffement climatique, nous avons besoin d'un changement radical de système qui se concentre sur la protection de nos semblables et de notre environnement plutôt que sur la recherche effrénée du profit. Cette « révolution » ne doit pas être reportée à demain mais doit commencer aujourd'hui.

Le PS soutient donc les mouvements de grève en faveur du climat. Le réchauffement climatique est le défi le plus important de notre époque et sa progression ne peut être évitée que si la pression de la population reste forte. Par conséquent, le PS exige ceci :

- **Respect des exigences du mouvement de grève en faveur du climat**
La Suisse doit déclarer l'état d'urgence climatique et réduire à zéro ses émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030.
- **Pas de sanctions pour les étudiant-e*-s qui font la grève**
Les Directions cantonales de l'instruction publique et les Directions des écoles sont appelées à renoncer aux sanctions contre les étudiant-e*s qui font la grève. L'engagement en faveur d'un environnement intact ne doit pas avoir d'impact négatif sur le parcours étudiant des grévistes.

Signataires de la requête : Nadia Kuhn, Lorena Stocker, Hannah Pfalzgraf, Lewin Lempert, Bertil Munk, Camille Cantone, Dario Engeloeh, Andrea Simonett, Ronja Jansen, Julia Baumgartner (toute-s sont membres de la Jeunesse socialiste suisse)*

Proposition du Comité directeur : acceptation

INITIATIVE POUR LES GLACIERS

POUR UNE SUISSE SANS ÉMISSIONS DE CO₂

Protéger le climat sans plus attendre ! – Une initiative populaire fédérale pour sortir des énergies fossiles

La raison d'être de l'initiative

En 2015, la Suisse a signé l'Accord de Paris sur le climat. Celui-ci demande que l'augmentation de la température de la planète soit limitée à nettement moins de 2 °C. Un réchauffement plus marqué menace les écosystèmes de toute la planète et, symptôme le plus visible en Suisse, entraîne la disparition des glaciers. À ce jour, la politique climatique suisse est loin d'atteindre les objectifs de ce traité. Alors que faire ?

Marcel Hänggi, journaliste suisse spécialisé dans l'environnement, a une solution d'une simplicité désarmante à la crise climatique : **stopper les émissions de CO₂ d'origine humaine**. En clair : il faut en premier lieu cesser de brûler des agents énergétiques fossiles.¹

L'initiative

Pour obliger la Suisse à mettre le cap sur un avenir écoresponsable et respectueux du climat, Marcel Hänggi et d'autres experts ont élaboré un projet d'initiative populaire fédérale. L'« Initiative pour les glaciers » (titre provisoire) veut ancrer les objectifs de l'Accord de Paris dans la Constitution fédérale.² C'est l'*Association suisse pour la protection du climat*, fondée récemment, qui décidera du lancement de l'initiative populaire.³

L'Association suisse pour la protection du climat

La récolte des 100 000 signatures nécessaires à la validation de l'initiative requiert un large soutien. L'*Association suisse pour la protection du climat*, en cours de constitution, est née des besoins de cette initiative. Elle est au cœur d'un nouveau mouvement proclimat qui lancera une initiative en ce sens au début de 2019. Ses membres sont des citoyennes et des citoyens de différents contextes de vie et de travail qui souhaitent s'engager ensemble pour la protection du climat en Suisse. Le comité directeur est composé de Marcel Hänggi (journaliste environnemental et auteur de divers ouvrages et articles, Zurich), Myriam Roth (coprésidente ; infirmière diplômée HES et conseillère municipale verte, Bienne), Reto Ra-

¹ À ce sujet, voir l'ouvrage de M. Hänggis intitulé „Null Öl. Null Gas. Null Kohle“ (Zéro pétrole. Zéro gaz. Zéro charbon), dans lequel il préconise de renoncer à l'utilisation des énergies fossiles d'ici à 2050 au plus tard : <http://www.mhaenggi.ch/null-ouml-null-gas-null-kohle.html>

² Voir le rapport contextuel, intitulé „Für eine Schweiz mit Null CO₂-Emissionen“ (cf. Pour une Suisse sans émissions de CO₂) : https://uploads.strikinglycdn.com/files/98c8fedb-0036-4641-9d04-db97c80fe54b/Gletscherinitiative_Erlaeuternder_Bericht_2018-08.pdf

³ On trouvera les statuts ici : <https://uploads.strikinglycdn.com/files/df4ca261-260d-4e71-9869-6679462dfe29/Klimaschutz-Schweiz-Statuten-unterschrieben.pdf>.

selli (agriculteur spécialisé dans les herbes biologiques et chef d'entreprise familiale) et Dominik Siegrist (coprésident, professeur à la University of Applied Sciences Rapperswil [HSR]).

Pourquoi le PS soutient-il l'initiative ?

L'Initiative pour les glaciers correspond à la position du PS en matière de politique climatique. L'initiative vise à faire pression sur le Conseil fédéral pour qu'il mette enfin en œuvre l'Accord de Paris sur le climat. En effet, la politique climatique de la Suisse est encore loin d'atteindre les objectifs fixés dans ce traité. L'initiative vise donc à ancrer les objectifs de l'Accord de Paris dans la Constitution fédérale.

L'initiative est également importante dans la mesure où la révision de la loi sur le CO₂ risque de prendre beaucoup de temps et qu'un succès n'est – de notre point de vue – pas garanti. C'est ce qu'ont montré les délibérations de la session d'hiver du Conseil national, lesquelles auraient abouti à une loi totalement diluée si la loi n'avait pas été rejetée lors du vote final.

Jalons et calendrier de l'Initiative pour les glaciers

| | |
|------------------------------|--|
| 25 août 2018 : | fondation de l'association sur le glacier de Stein |
| À partir de septembre 2018 : | constitution de l'association |
| 26 janvier 2019 : | 1 ^{re} assemblée générale : |
| | lancement de l'Initiative pour les glaciers |
| Printemps 2019 : | début de la collecte des signatures |

Texte de l'initiative

(Le texte de l'initiative n'a pas encore été examiné par la Chancellerie fédérale.)

La Constitution fédérale est modifiée comme suit :

Art. 74a (Politique climatique)

Al. 1 La Confédération et les cantons s'engagent dans le cadre de leurs compétences en Suisse et dans les relations internationales à limiter les risques et les effets du changement climatique.

Al. 2 Pour autant que des émissions de gaz à effet de serre d'origine humaine continuent d'avoir lieu en Suisse, leur effet sur le climat doit être durablement neutralisé par des puits de gaz à effet de serre sûrs au plus tard à partir de 2050.

Al. 3 Plus aucun carburant ni combustible fossile ne sera mis en circulation en Suisse à partir de 2050. Des exceptions sont admissibles pour des applications pour lesquelles il n'existe pas de substitution technique et pour autant que des puits sûrs en Suisse retirent durablement la quantité correspondante de CO₂ de l'atmosphère.

Al. 4 La politique climatique est orientée vers un renforcement de l'économie et acceptable du point de vue social. Elle utilise notamment des instruments de promotion de l'innovation et de la technologie.

Dispositions transitoires de l'Art. 74a

Al. 1 La Confédération édicte une législation d'application de l'Art. 74a dans un délai de cinq ans au maximum après son adoption par le peuple et les cantons.

Al. 2 La loi détermine une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050 et cite des objectifs intermédiaires qui conduisent au moins à une réduction domestique linéaire. Elle règle aussi les instruments nécessaires au respect de la trajectoire de réduction.

Proposition du Comité directeur⁴ : soutien de l'initiative (majorité des deux tiers requise)

⁴ Cette requête a besoin, selon les statuts art. 16, al. 5, d'une majorité des deux tiers des votant-e-s.

POINT 6 DE L'ORDRE DE JOUR

AFFAIRES STATUTAIRES

BUDGET 2019

| | Comptes 2016 | Comptes 2017 | Budget 2018 | Budget 2019 |
|--|------------------|------------------|------------------|--------------------------------|
| Recettes | 4'658'082 | 5'646'035 | 4'926'310 | 6'001'425 |
| Cotisations | 1'878'706 | 1'924'286 | 2'287'600 | 2'154'925 ¹⁾ |
| Cotisations des membres | 1'636'235 | 1'658'865 | 2'020'300 | 1'882'625 |
| Versements de solidarité | 242'471 | 265'421 | 267'300 | 272'300 |
| Récolte de fonds | 2'002'700 | 2'707'885 | 1'597'610 | 2'028'640 ²⁾ |
| Dons des membres | 628'150 | 581'874 | 425'000 | 405'000 |
| Dons des bienfaiteurs(trices) | 1'314'090 | 1'458'804 | 1'123'110 | 1'311'640 |
| Dons divers | 60'460 | 667'207 | 49'500 | 312'000 |
| Ventes | 199'905 | 285'989 | 242'200 | 163'700 ³⁾ |
| Autres recettes | 576'770 | 640'541 | 633'900 | 999'160 ⁴⁾ |
| Dissolution des provisions | - | 87'334 | 165'000 | 655'000 ⁵⁾ |
| Dépenses | 4'653'789 | 5'644'268 | 4'925'067 | 5'995'325 |
| Frais de production | 264'838 | 214'091 | 215'600 | 237'538 ⁶⁾ |
| Médias | 236'638 | 166'589 | 192'600 | 168'000 |
| Courriels p. les membres (ea PS Femmes*) | 28'200 | 47'501 | 18'000 | 64'538 |
| Nouveaux projets de recherches de fonds | - | - | 5'000 | 5'000 |
| Coût d'achat des marchandises | 22'032 | 4'408 | - | 5'000 |
| Frais de personnel et assurances sociales | 2'371'537 | 2'779'102 | 2'896'852 | 3'423'661 ⁷⁾ |
| Autres frais de personnel | 123'201 | 106'284 | 172'820 | 166'200 ⁸⁾ |
| Frais de location | 242'145 | 303'563 | 287'568 | 251'016 ⁹⁾ |
| Entretien, réparations, leasing | 60'962 | 56'958 | 71'600 | 44'500 ¹⁰⁾ |
| Assurances choses, taxes | 4'449 | 5'734 | 6'600 | 6'600 |
| Frais administratifs | 373'595 | 467'724 | 316'128 | 366'660 ¹¹⁾ |
| Frais informatiques | 78'559 | 90'262 | 111'500 | 90'500 ¹²⁾ |
| Frais publicitaires (campagnes) | 16'594 | 405'447 | 62'000 | 444'900 ¹³⁾ |
| Frais divers du parti | 585'335 | 542'527 | 388'700 | 626'950 ¹⁴⁾ |
| Approvisionnement des provisions | 466'610 | 517'513 | 187'000 | 165'000 ¹⁵⁾ |
| Amortissements | 49'305 | 146'621 | 208'300 | 166'400 ¹⁶⁾ |
| Résultat financier | 262 | 6'737 | 400 | 400 |
| Résultat extraordinaire | 5'633 | 2'701 | - | - |
| Résultat annuel | 4'292 | 1'767 | 1'243 | 6'100 |

CENTRE DE COÛTS

| | Comptes 2016 | Comptes 2017 | Budget 2018 | Budget 2019 |
|-------------------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Parti | 1'571'107 | 1'598'887 | 1'686'608 | 1'666'575 |
| Cotisations | 1'862'541 | 1'908'131 | 2'271'800 | 2'140'125 |
| Dons | 604'685 | 592'341 | 405'000 | 405'000 |
| Dépenses courantes | -29'441 | -34'120 | -48'000 | -59'000 |
| Frais de personnel et généraux | -640'331 | -625'544 | -625'830 | -616'613 |
| Congrès | -63'808 | - | -90'000 | - |
| AD | -45'213 | -68'589 | -55'000 | -60'000 |
| Actions politiques ponctuelles | -477 | -326 | -5'000 | - |
| Dépenses CD/présidence | -5'862 | -4'808 | -8'200 | -8'200 |
| Dépenses des commissions | -1'239 | -1'479 | -3'000 | -3'000 |
| Indemnités de la présidence yc dép. | -71'794 | -71'798 | -71'934 | -71'837 |
| Dépenses de la vice-présidence | -25'200 | -25'200 | -25'200 | -25'200 |
| Relations internationales | -12'755 | -17'144 | -21'800 | -34'700 |
| Concept économique | - | -24'916 | -36'229 | - |
| Formation | -167'054 | -150'193 | -235'042 | -146'760 |
| Frais de personnel et généraux | -137'772 | -120'859 | -164'342 | -108'060 |
| CoCo | -10'598 | -12'936 | -15'000 | -15'000 |
| Formation interne | -1'000 | -84 | -14'100 | -8'100 |
| Université d'été | -2'788 | -6'931 | -5'600 | -5'600 |
| Recrutement de membres | -4'370 | -3'977 | -5'000 | -5'000 |
| Economie & démocratie | -10'526 | -5'000 | -5'000 | -5'000 |
| Grève générale - jubilé | - | -406 | -26'000 | - |
| PS60+ | -61'835 | -60'273 | -70'746 | -109'801 |
| Frais de personnel et généraux | -35'775 | -36'392 | -35'746 | -71'501 |
| Dépenses courantes | 3'044 | 7'238 | 4'100 | 3'000 |
| Dépenses de la présidence | -7'000 | -7'000 | -7'000 | -7'000 |
| CD/conférences | -15'101 | -14'650 | -16'600 | -18'300 |
| Rencotres thématiques/campagnes | -7'003 | -9'470 | -15'500 | -16'000 |
| PS Migrant-es | -23'100 | -22'962 | -47'151 | -43'702 |
| Frais de personnel et généraux | -16'784 | -19'173 | -37'151 | -33'702 |
| Dépenses courantes | -6'316 | -3'789 | -10'000 | -10'000 |
| JS/Juso | -186'203 | -186'378 | -190'850 | -173'171 |
| Frais de personnel et généraux | -186'203 | -186'378 | -190'850 | -173'171 |
| PS Femmes* | -90'023 | -97'529 | -125'421 | -165'329 |
| Frais de personnel et généraux | -83'688 | -76'109 | -91'221 | -81'678 |
| Courriels du PS Femme* | 14'961 | 18'577 | -2'700 | 2'300 |
| Dépenses courantes | -9'089 | -19'309 | -2'500 | -3'050 |
| Dépenses de la présidence | -4'467 | -3'476 | -8'500 | -10'500 |
| Assemblée des membres | -7'740 | -9'167 | -14'500 | -15'700 |
| Campagnes | - | -8'045 | -6'000 | -10'000 |
| Année féministe | - | - | - | -46'701 |

| | Comptes 2016 | Comptes 2017 | Budget 2018 | Budget 2019 |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Publications | -332'753 | -249'341 | -264'029 | -245'391 |
| links | -216'006 | -140'673 | -152'366 | -138'134 |
| socialistes | -93'178 | -71'892 | -78'062 | -72'258 |
| PS Svizzera | -23'570 | -36'777 | -33'600 | -35'000 |
| Campagnes, mobilisation, IT | -1'370'688 | -1'344'152 | -1'329'006 | -1'659'345 |
| Frais de personnel et généraux | -670'598 | -901'268 | -972'506 | -1'038'058 |
| Dépenses courantes | 13'711 | -10'577 | -21'500 | -21'500 |
| Campagnes | -183'370 | -119'031 | -180'000 | -81'000 |
| Journaux de votations | -37'826 | -13'380 | -15'000 | -15'000 |
| Référendums | -174'004 | -80'496 | -30'000 | -30'000 |
| Initiatives | -120'250 | -119'399 | -10'000 | -289'538 |
| Elections 2019 | -198'352 | -100'000 | -100'000 | -834'250 |
| Dissolution Provisions campagnes/élections | - | - | - | 650'000 |
| Récolte de fonds | 664'263 | 687'697 | 651'879 | 998'025 |
| Frais de personnel et généraux | -303'218 | -277'594 | -279'231 | -253'615 |
| Diss./approvisionnement des prov. | -46'610 | -193'379 | -7'000 | 5'000 |
| Résultat de la collecte de fonds | 1'279'100 | 1'434'844 | 1'123'110 | 1'311'640 |
| Récolte de fonds en ligne | 34'990 | 23'960 | - | - |
| Legs | - | -134 | -5'000 | -5'000 |
| Part revenant aux partis cantonaux | -300'000 | -300'000 | -180'000 | -60'000 |
| Assainissement financier | - | -180'000 | -75'000 | -115'000 |
| Résultat Shop | 580 | 6'011 | - | - |
| Résultat annuel | 4'292 | 1'767 | 1'243 | 6'100 |

COMMENTAIRE SUR LE BUDGET 2019

Le budget 2019 est équilibré. Il fait état de l'ensemble des dépenses et des recettes du PS Suisse.

1. Cotisations

Le calcul des cotisations des membres se base sur l'effectif comptabilisé en 2018, avec prise en compte du nombre estimé de retraits en 2018. En 2018 et en 2019, après leur augmentation (à partir de 2018), le PS Suisse ne perçoit/percevra pas de cotisations pour les nouvelles entrées auprès des sections/Partis cantonaux. En 2019, cela entraînera temporairement une diminution des recettes provenant des cotisations des membres. Les Partis cantonaux reversent régulièrement, dans les délais de paiement impartis, les cotisations au Parti national. Du fait de cette évolution positive, les crédits d'escompte accordés aux Partis cantonaux restent inchangés.

2. Récolte de fonds

Les dons des membres sont comptabilisés « net », tout comme les dons libres (donatrices et donateurs). Le budget est établi avec prudence, à partir des recettes réelles des dernières années, avec prise en compte de la légère augmentation prévue des recettes provenant des dons en raison de l'année électorale. Le montant total des recettes provenant des dons est donc supérieur au budget 2018.

Les autres dons incluent en 2019 les recettes obtenues grâce à l'appel de dons adressé aux lectrices et aux lecteurs de *links* et de *socialistes* ainsi qu'aux membres des Femmes* socialistes suisses et du PS60+. Ils comprennent également les recettes attendues provenant des campagnes de collecte de fonds (*fundraising*) électroniques pour le budget électoral de 2019.

3. Ventes

Les recettes provenant de la vente d'encarts, de suppléments ou de publications sont légèrement inférieures aux prévisions budgétaires habituelles en raison de la baisse des recettes provenant de la publicité et des suppléments. Les recettes comprennent en outre la participation des Partis cantonaux et des sections à la réalisation de campagnes de mobilisation (campagnes de base) locales et cantonales ainsi que les recettes des manifestations prévues. Les recettes des campagnes de mobilisation (campagnes de base) locales et cantonales sont plus faibles pendant l'année électorale.

4. Autres recettes

Ce poste comprend entre autres les contributions de soutien versées par les communes ou les cantons où sont organisés les apéritifs des Assemblées des délégué-e-s. Les indemnités versées par le groupe parlementaire socialiste pour compenser les frais généraux et les prestations des secrétaires générales/généraux, des responsables des médias et du/de la responsable des finances sont inférieures à celles qui étaient prévues dans le

budget 2018 en raison d'une charge proportionnellement plus faible au titre des frais généraux.

5. Dissolution des provisions

En 2019, les provisions existantes seront libérées à hauteur de 360 000 francs pour la campagne électorale de 2019, de 290 000 francs pour l'initiative d'allègement des primes et de 5 000 francs pour de nouveaux projets de collecte de fonds.

6. Frais de production

Les coûts de production pour *links*, *socialistes* et *ps.ch* sont budgétisés à la baisse, car le changement d'imprimerie, à la fin de 2018, permettra de réduire les coûts d'impression des publications destinées aux membres. Pour 2019 sont prévus un journal de votations et un journal électoral pour la campagne électorale de 2019.

Les coûts de production pour les mailings incluent les dépenses pour le mailing d'appel aux dons adressé aux lectrices et aux lecteurs de *links* et de *socialistes* et aux Femmes* socialistes suisses, ainsi que les dépenses pour les envois effectués dans le cadre de la collecte de signatures pour l'initiative d'allègement des primes.

Les nouveaux projets de récolte de fonds comprennent notamment les dépenses pour les mesures en lien avec la brochure indiquant comment léguer tout ou partie de son testament au PS. En 2019, les dépenses seront couvertes par les provisions prévues à cet effet.

7. Frais de personnel et assurances sociales

Par rapport au budget 2018, le taux d'occupation total (y compris le groupe parlementaire) a augmenté d'environ 490 %, à 3200 % (stages inclus ; 2516 % hors groupe parlementaire). En 2019, les frais de personnel augmentent en conséquence (groupe parlementaire non inclus) de quelque 527 000 francs, pour un total de quelque 3,42 mios de francs.

Un taux d'occupation supplémentaire d'environ 600 % est dû à des emplois temporaires pour les élections de 2019, pour l'« Année féministe » 2018/2019 et pour l'initiative d'allègement des primes. En outre, les pourcentages de postes dans le domaine des campagnes et des finances/du personnel augmenteront de 25 % au total. En contrepartie, par rapport au budget 2018, les emplois temporaires pour les cent ans de la grève générale, pour l'élaboration du concept économique et pour l'introduction d'un nouveau système d'administration des membres, qui représentaient un taux d'occupation de 135 % au total, seront supprimés.

Les rémunérations prévues pour les traductions sont légèrement supérieures à ceux du budget 2018. Des traductions simultanées sont prévues pour les Assemblées des délégué-e-s, la Conférence de coordination ainsi que les conférences et les réunions du PS60+. Le budget inclut les coûts de la traduction en langue des signes pour une réunion par an.

Par rapport à 2018, les rémunérations de tiers sont inférieures d'environ 27 000 francs. Les dépenses concernent notamment la campagne électorale 2019 ainsi que les campagnes

de votation et le projet d'initiative. Ce poste comprend également, en particulier, les services du bureau fiduciaire pour le traitement des salaires, les rétributions versées pour les projets de formation ainsi que pour la mise en page, la relecture/l'édition et le placement d'annonces dans les publications du parti.

8. Autres frais de personnel

Le budget prévu pour les frais de personnel restants est pour ainsi dire identique à celui de l'année précédente.

9. Frais de location

Les frais de location sont inférieurs à ceux du budget 2018. En 2019, en raison de l'année électorale, seules deux Assemblées des délégué-e-s sont prévues. Par ailleurs, le calendrier ne contient pas de Congrès. Cela explique la baisse des coûts. Les dépenses économisées du fait de l'annulation de l'Assemblée des délégué-e-s seront utilisées pour des événements régionaux de campagne électorale.

10. Entretien, réparations, leasing

Ce point comprend entre autres la location des moyens techniques nécessaires à l'organisation de diverses manifestations. Les dépenses sont de nouveau inférieures à celles qui étaient prévues au budget pour 2017 et 2018, parce que seules deux Assemblées des délégué-e-s sont prévues et qu'aucun Congrès ordinaire de deux jours n'aura lieu en 2019.

11. Frais administratifs

Les frais administratifs sont plus élevés que dans le budget 2018. Des dépenses supplémentaires ont été engagées, notamment pour les imprimés confectionnés dans le cadre de la campagne électorale de 2019 et pour l'initiative d'allègement des primes.

12. Frais informatiques

Les dépenses informatiques (licences et maintenance) sont budgétisées à environ 90 000 francs pour cette année, soit plus bas qu'en 2018. Le coût des licences et du support pour le nouveau système de gestion des membres est inférieur à celui de l'ancien système.

13. Frais publicitaires

Les frais publicitaires incluent notamment les coûts prévus pour les campagnes publicitaires (annonces) dans la presse, les campagnes d'affichage et les campagnes en ligne pour les votations, les référendums et les initiatives.

14. Frais divers du parti

Le budget prévu pour les autres frais du parti est plus élevé qu'en 2018.

Selon l'accord conclu fin 2016, la participation des Partis cantonaux aux résultats de la collecte de fonds est limitée au montant de base de 60 000 francs pour l'année électorale. Au cours de l'année électorale, l'essentiel de ce poste consiste dans la participation du PS Suisse aux frais de personnel des responsables régionaux et des militant-e-s de la campagne de mobilisation dans les cantons. Par souci de simplicité, ce sont ici les dépenses nettes totales qui sont indiquées dans le budget, car il n'est pas encore possible de savoir avec précision quels travaux seront traités directement par le PS Suisse. Dans les comptes annuels 2019, il faut donc s'attendre à des écarts dans les frais de personnel et les autres frais du parti.

L'augmentation des dépenses concernant les autres frais administratifs s'explique notamment par les dépenses liées à la campagne électorale de 2019.

Dans le budget, les contributions versées au Parti socialiste européen (PSE) et à l'Alliance progressiste (PA) sont plus élevées qu'en 2018, car le PS Suisse va probablement devenir membre à part entière du Parti socialiste européen (PSE) en 2019.

15. Approvisionnement des provisions

En plus de la constitution de provisions pour les élections de 2023, le budget 2019 comprend également une provision générale pour l'assainissement des finances, conformément au mandat donné lors du Congrès du parti en décembre 2016.

Conformément à la décision prise lors de l'Assemblée des délégué-e-s du mois de décembre 2012 à Thoune, les dons des entreprises organisées en coopératives doivent alimenter un fonds séparé. Dans cette optique, les dons reçus de la Banque Raiffeisen et de La Mobilière sont comptabilisés directement en tant que provisions depuis 2013. L'affectation de ces moyens relève de la compétence du Comité directeur, qui en informe l'Assemblée des délégué-e-s. L'utilisation prévue de cette provision est prise en compte et dûment mentionnée dans le budget ou/et le plan financier et elle fait l'objet d'un commentaire sous la rubrique « Dissolution des provisions ».

16. Amortissements

En raison de la mise en place d'un nouveau système de gestion des données des membres en 2018, les amortissements sont, en 2019, dans une comparaison à long terme, encore plus élevés.

Centres de coûts

En atteignant un montant total de 1 192 000 francs, les coûts des Services centraux – à savoir les frais de personnel administratif et IT, la location des bureaux, l’entretien/les réparations/le remplacement du matériel et du mobilier de bureau, les assurances de choses, les frais d’administration généraux (comme les photocopies, le téléphone, les frais de port) et les amortissements – sont à peu près équivalents à ceux de l’année précédente. Un taux d’occupation de 420 %, à l’exclusion des apprentis, est budgétisé sous la rubrique des Services centraux. Les frais des Services centraux sont répercutés sur les centres de coûts primaires en fonction des charges salariales.

17. Parti

Les recettes sont inférieures à celles de l’année précédente. À ce propos, voir également les explications au point 1.

En 2019, seules deux Assemblées des délégué-e-s sont prévues, mais plusieurs campagnes électorales régionales figurent dans l’agenda. La traduction simultanée en langue des signes est prévue pour une assemblée, c’est pourquoi les coûts sont légèrement plus élevés qu’en 2018. En raison de l’adhésion à part entière au Parti socialiste européen (PSE) prévue, les dépenses du centre de coûts Affaires internationales vont augmenter.

Le pourcentage de postes d’environ 330 % au total reste plus ou moins inchangé par rapport à 2018.

18. Formation

Le budget alloué à la formation est inférieur à celui de 2018. La raison principale en est la suppression des frais de personnel et des coûts matériels pour l’anniversaire de la grève générale encourus en 2018. Les frais de personnel (correspondant à un taux d’occupation d’environ 50 %, stage(s) non inclus) et les coûts matériels comprennent les frais de l’université d’été à Chandolin ainsi que la mise au point d’un module de formation portant sur une votation et destiné aux candidat-e-s. Ce groupe de centres de coûts comprend également des projets dans le domaine du recrutement de membres ainsi que dans ceux de l’économie et de la démocratie.

19. PS60+

Le budget total est supérieur à celui de 2018. Il couvre maintenant un pourcentage de postes global de 40 % (jusqu’à 2018 : 20 %), les indemnités pour les réunions du Comité ainsi que les charges de biens et services (frais matériels, charges administratives) pour les conférences, les événements thématiques et les campagnes. Certaines activités du PS60+ dans le cadre de la campagne électorale figurent dans le centre de coûts « Élections ».

20. PS Migrant-e-s

Le budget total est en ligne avec le budget 2018. En plus des moyens alloués à un taux d'occupation de 20 %, un budget de 10 000 francs est disponible pour les coûts matériels. Les activités du PS Migrant-e-s dans le cadre de la campagne électorale figurent dans le centre de coûts « Élections ».

21. JS/Juso

Selon un accord conclu avec la Jeunesse socialiste suisse, le PS Suisse prend en charge les frais de personnel pour la secrétaire générale de la Jeunesse socialiste suisse, une partie du salaire brut de la présidente de la Jeunesse socialiste suisse ainsi que l'ensemble des frais généraux (au prorata) des collaborateurs de la Jeunesse socialiste suisse. La contribution régulière aux campagnes se monte à 15 000 francs, comme en 2018. Dans le cadre de la campagne électorale, une contribution supplémentaire de 30 000 francs a été prévue au budget dans le centre de coûts « Élections ».

22. Femmes* socialistes suisses

Le budget des Femmes* socialistes comprend un taux d'occupation de 50 % (10 % supplémentaires sont financés par le groupe parlementaire PS). Par ailleurs, il prévoit des coûts matériels quasi constants pour les campagnes et les assemblées ainsi qu'une rémunération pour les réunions des comités. Le projet « Année de la femme » comprend un contrat de travail temporaire de 60 % courant de juillet 2018 à juin 2019. Compte tenu des coûts matériels prévus pour le projet, le budget du projet s'élève à environ 46 000 francs en 2019.

23. Publications

Les coûts globaux des publications *links* (6 éditions), *socialistes* (4 éditions) et *ps.ch* (4 éditions) sont inférieurs à ceux du budget 2018. Le changement d'imprimerie entraîne des coûts de production moins élevés pour *links* et *socialistes*. En contrepartie, les recettes pour les annonces publicitaires et les suppléments ont été budgétisées à la baisse en raison de l'évolution de la situation au cours des dernières années. Depuis 2016, le mailing envoyé aux lectrices et aux lecteurs de *links* et de *socialistes*, qui par le passé générerait chaque fois une recette nette, est envoyé une fois par an et est planifié sur la base des années précédentes. Le budget prévu pour *links* comprend les coûts matériels pour la création d'un blog sur *links* et sur des sujets politiques actuels.

La rédaction des publications équivaut à un pourcentage de postes total de 50 %.

24. Campagnes, mobilisation et informatique

Le département Campagnes, mobilisation et informatique existe depuis 2017. Les frais de personnel et les coûts matériels de l'informatique sont gérés dans les services centraux et, comme les autres services centraux (administration, infrastructure), répartis entre les autres centres de coûts. Par conséquent, le groupe de centres de coûts Campagnes, mobilisation et informatique ne comprend que les coûts de personnel et les coûts matériels induits

dans le cadre du travail de campagne. Dans le domaine Campagnes et mobilisation, un taux d'occupation à hauteur d'environ 500 % est prévu pour 2018, stages non inclus. À cela s'ajoutent, pour une période limitée, un taux d'occupation (pourcentage de postes) de près de 500 % dans le cadre de la campagne électorale 2019 et un taux d'occupation de 70 % pour l'initiative d'allègement des primes.

Dans le domaine Campagnes, les coûts matériels comprennent les dépenses pour la production du matériel de vote, la coordination et la collaboration au sein des différents comités et alliances interpartis, la conception et la mise en œuvre d'actions médiatiques, la planification et la réalisation de campagnes d'annonces et d'affichage et d'activités en ligne, ainsi que la publication des journaux de votations. Un journal de votations est prévu en 2019.

Le budget de la campagne électorale de 2019, d'un montant brut d'environ 1,52 million de francs, soit environ 830 000 francs nets si l'on tient compte des recettes prévues de la collecte de fonds électroniques et de la contribution des groupes parlementaires, constituera le centre de gravité du budget en 2019.

L'initiative d'allègement des primes est budgétisée à environ 290 000 francs dans le budget 2019.

Des provisions d'un montant total de 650 000 francs seront libérées en faveur de ces deux grands projets.

Depuis 2018, les coûts fixes de la collecte de fonds en ligne sont gérés dans le domaine Campagnes, mobilisation et informatique. Si l'on suppose que les coûts fixes seront en 2019 couverts par l'ensemble des campagnes de récolte de fonds en ligne, les revenus qui seront générés par la campagne électorale de 2019 y sont déjà inclus.

Enfin, les dépenses de la campagne de mobilisation – notamment le soutien aux Partis cantonaux et aux sections lors d'élections et de votations cantonales et locales – sont également affectées à ce groupe de centres de coûts. Par ailleurs, l'envoi de newsletters est l'une des tâches effectuées par ce département.

25. Récolte de fonds

Les recettes sont inscrites au budget 2019 en tenant compte des recettes provenant des collectes de fonds pendant les années électorales 2011 et 2015 et de l'amélioration des résultats des collectes de fonds depuis 2016. Elles sont donc légèrement supérieures au résultat effectif de 2015.

Dans le centre de coûts Récolte de fonds est prévu un taux d'occupation de 150 % au total.

Conformément à l'accord conclu lors de la Conférence de coordination du 2 décembre 2016 entre le PS Suisse et les Partis cantonaux sur la participation des Partis

cantonaux au résultat de la récolte de fonds, une somme forfaitaire de 60 000 francs sera reversée en cette année électorale.

Des provisions disponibles à la fin de 2018 pour les projets de collecte de fonds, 5 000 francs seront dissous en 2019 pour d'autres mesures en rapport avec le guide sur le legs mis au point en 2013.

Proposition du Comité directeur : Accepter le budget 2019.

POINT 7 DE L'ORDRE DE JOUR

ÉLECTIONS : NOUVELLE ÉLECTION À LA CO-PRÉSIDENTENCE DE LA COMMISSION SPÉCIALISÉE « ORIENTATION SEXUELLE ET IDENTITÉ DE GENRE »

Barbara Lanthemann a annoncé son retrait de la Co-présidence de la Commission spécialisée « Orientation sexuelle et identité de genre ». Muriel Waeger a fait part de sa candidature pour cette succession.

Curriculum Vitae Muriel Waeger

Rue des Moulins 60, 1400 Yverdon-les-Bains
Mail : muriel.waeger@gmail.com
Tél. : 079/377 51 60



Date de naissance 18 octobre 1994

Lieu de naissance Lenzburg (AG)

LOS & Pinkcross 01.11.2018 - indéfini

GSsA 02.2018 – 01.2019

JS Suisse 03.2015 – 12.2017

10.2017 – 12.2017

Phoenix Security 09.2015 – 03.2018

Enseignement 09.2010 – 06.2013

12.2014 - indéfini

Formation 09.2013 – 06.2017

09.2010 – 06.2013

09.2007 – 06.2010

langues Français

Allemand

Anglais

Néerlandais

Italien

hobbies Politique, Judo, escalade, canyoning et chimie

Directrice romande

Secrétaire politique (40 %)

Vice-présidente et Secrétaire internationale

Secrétariat romand (45 %)

Agente de sécurité

Répétitrice au CVAJ

Timbereng school

Bachelor bilingue en Mathématique et histoire à l'université de Fribourg

Maturité bilingue en Biologie – chimie et mathématiques niveau renforcé au Gymnase de Nyon

VSB en mathématiques

langue maternelle

langue maternelle (maîtrise du suisse-allemand)

très bonnes connaissances (niveau universitaire et expériences politiques internationales)

Compréhension et bon niveau oral

Compréhension très basique

Proposition du Comité directeur : Élection de Muriel Waeger à la Co-présidence.

POINT 8 DE L'ORDRE DE JOUR

RECOMMANDATION DE VOTE POUR LES ÉLECTIONS FÉDÉRALES DU 19 MAI 2019

ARRÊTÉ FÉDÉRAL POUR L'APPROBATION ET LA MISE EN ŒUVRE DE L'ÉCHANGE D'INFORMATIONS ENTRE LA SUISSE ET L'UE CONCERNANT LA REPRISE DE LA DIRECTIVE (UE) 2017/853 MODIFIANT LA DIRECTIVE DE L'UE SUR LES ARMES (DÉVELOPPEMENT DES ACQUIS DE SCHENGEN)

Contexte

La nécessité d'agir dans le domaine des armes se fait clairement ressentir. Peu de pays en Europe ont une concentration d'armes aussi élevée que la Suisse – selon les chiffres du Small Arms Survey : plus de 27 armes à feu pour 100 habitant-e-s en Suisse. Ce volume important contraste fortement avec la forte baisse du nombre de membres des sociétés de tir. Dans de nombreux endroits, celles-ci semblent désespérément appartenir à une époque révolue et luttent pour survivre. Voici en quoi réside le principal problème : la plupart des armes à feu détenues par des particuliers en Suisse ne sont utilisées ni à des fins professionnelles (sécurité), ni à des fins sportives (tir), ni pour la chasse, mais sont conservées quelque part, inutilisées, dans l'armoire à balais ou à la cave.

Voilà qui pose problème, car cela fait de la Suisse, en Europe, un dépôt d'armes en libre-service pour les criminels, les terroristes et les paramilitaires de toutes sortes. En raison de la loi sur les armes (LArm), extrêmement libérale, de tels individus peuvent s'approvisionner en armes dans notre pays plus facilement que n'importe où ailleurs. Par ailleurs, en Suisse, un homme sur 150 se tue avec une arme à feu : le suicide par arme à feu reste très répandu chez les hommes. Grâce à la loi sur les armes de 1998 et à ses nombreux durcissements, le nombre de morts par arme à feu a pu être réduit de plus de moitié, passant de plus de 460 à 195 jusqu'en 2014. Depuis lors, cependant, ce nombre a de nouveau augmenté parallèlement à la recrudescence des achats d'arme(s). Cela augmente également les risques de violence domestique. La plupart des personnes victimes de meurtre le sont dans le contexte familial. Ce sont presque toutes des femmes. Restreindre la disponibilité des armes sauve des vies. Ce principe simple a été maintes fois prouvé scientifiquement.

La réduction de moitié du nombre de décès par arme à feu depuis 1998 a dû être acquise de haute lutte. À chaque pas visant à renforcer la loi sur les armes, le lobby des armes s'est insurgé haut et fort. L'association de la Suisse à Schengen en a été d'autant plus importante. Cela a généré la pression nécessaire pour moderniser la législation sur les armes. Tous les États de l'espace Schengen, y compris la Suisse, doivent se conformer à la directive européenne sur les armes. L'UE a encore renforcé la directive en 2017. Certes, la majorité bourgeoise de droite au Parlement a atténué en grande partie la sévérité de cette loi que le PS Suisse appelait de ses vœux, mais il y a quelques avancées importantes.

Appréciation du projet

Davantage de protection face à la violence des armes. Du fait de la directive européenne sur les armes, l'achat d'un fusil d'assaut ou d'une autre arme semi-automatique auprès d'un (re)vendeur ou d'un particulier est limité aux tireurs actifs. De telles armes « interdites » ne peuvent désormais être acquises que sur présentation d'une autorisation exceptionnelle et après fourniture de la preuve que le tir sportif est effectivement pratiqué – que ce soit en tant que membre d'une société de tir ou en tant que tireur confirmé actif dans un club. Cette preuve doit de nouveau être fournie après cinq ans et après dix ans. Cela permet d'atténuer clairement le problème suivant : aujourd'hui, d'innombrables fusils d'assaut sont en circulation, avec lesquels personne ne pratique le tir sportif.

Davantage de sécurité pour la police – davantage de sécurité pour tous. Grâce à l'association à Schengen, les cantons doivent tenir des registres électroniques des armes. Ces registres sont interconnectés depuis janvier 2017. Depuis lors, la police peut vérifier en ligne si quelqu'un possède une arme et si elle doit être désarmée. Ou savoir à qui appartient une arme susceptible d'être impliquée dans un crime. À ce jour, environ 280 000 propriétaires, avec leurs 870 000 armes, sont enregistrés. Toutefois, les armes acquises avant 2008 ne sont enregistrées que de manière lacunaire. Cette situation est en train de changer au moins pour les fusils d'assaut. Les armes semi-automatiques doivent maintenant être réenregistrées dans un délai de trois ans. Cela réduit le risque pour la police si elle doit intervenir ou intervenir dans un endroit inconnu. Et cela augmente les chances dans toute l'Europe d'être en mesure de résoudre les crimes commis avec de telles armes.

Davantage de coopération européenne – en finir avec le magasin d'armes en libre-service qu'est la Suisse. Les possibilités de recherche de la police se trouvent encore améliorées par le marquage et l'enregistrement individuels de tous les éléments distinctifs essentiels d'une arme, ce qui permet de les tracer. De cette façon, la police peut clarifier l'origine d'une arme utilisée pour un crime, même si elle résulte d'un « réassemblage » – et cela par-delà les frontières. Le même objectif est visé par la nouvelle obligation faite aux opérateurs de déclarer leurs ventes par voie électronique. Cela accélère toute la procédure.

Pas de mise en péril de l'association à Schengen. Si le peuple suisse n'approuvait pas la directive européenne sur les armes, l'association de la Suisse à Schengen serait en

grand danger. Un miracle non prévu par les traités devrait se produire pour que l'association de la Suisse à Schengen n'expire pas automatiquement après six mois. Il n'y aurait même pas besoin d'une dénonciation. Pour empêcher la « séparation », l'UE devrait enfreindre la loi adoptée en commun et faire un pas de géant vers la Suisse. L'environnement politique européen actuel ne laisse guère de place à un tel scénario. Or, sans Schengen, les acquis de la libre-circulation des personnes à l'échelle européenne seraient perdus. Et la police agirait, pour ainsi dire, à l'aveugle dans le cadre d'opérations transfrontalières. Aujourd'hui, toutes les informations relatives à la sécurité sont transmises via le système d'information Schengen (SIS). Sans la possibilité d'y accéder, la Suisse encourrait un énorme problème de sécurité.

Proposition du Comité directeur : Recommandation de vote : OUI.

POINT 9 DE L'ORDRE DE JOUR

RÉSOLUTIONS ET PROPOSITIONS

R-4 PS60+ : PAS DE RÉDUCTION DES RENTES LPP ACTUELLES – RENFORCEMENT DE L'AVS

Le PS60+ reconnaît qu'un certain nombre de questions doivent être résolues en matière de prévoyance vieillesse. Certains de ces problèmes sont sans aucun doute liés à la nature de « loterie » du deuxième pilier. Le fait de vouloir y remédier en réduisant purement et simplement le montant des rentes LPP actuelles traduit cependant un manque cruel d'imagination. Cette solution ne fait passer à la caisse que les revenus de retraite moyens et faibles. Nous espérons que la stratégie future accordera la priorité aux intérêts de la population plutôt qu'au pseudo-assainissement des assurances recherchant le profit.

Le PS60+ s'oppose avec force à une réduction des rentes actuelles, car il s'agit d'une atteinte à un droit bien réel que personne n'a remis en question à ce jour. Le Tribunal administratif fédéral et le Tribunal fédéral l'ont récemment confirmé dans leurs arrêts sur les caisses de pension (2017).

1. Les retraité-e-s ont payé des cotisations obligatoires tout au long de leur vie active. L'avoir correspondant doit être converti en rentes d'un montant équivalent. **L'accès à cette rente représente un droit acquis et ne peut donc pas être réduit du jour au lendemain.**
2. Une réduction des rentes LPP constituerait un abus de confiance, car le montant de la rente, déterminé lors du départ à la retraite, est considéré comme intouchable et valable à vie.
3. Une éventuelle réduction des petites rentes peut mener à une explosion des demandes de prestations complémentaires, et même conduire de nombreuses personnes à l'aide sociale. Les fonds nécessaires pour pallier ce manque devraient alors être couverts par la société, ce qui ne correspond en aucun cas à la mise en place d'un système de prévoyance vieillesse par le législateur.
4. Les auteurs du texte favorable à la réduction des rentes demandent en substance de transférer le risque de capitalisation des fonds de pension sur les assurés. Ce risque serait ainsi réduit uniquement **aux frais** des assurés, ce qui ne correspond en rien à l'idée de solidarité sur laquelle est basé le système des rentes actuel.
5. Aujourd'hui déjà, le mandat constitutionnel (art. 112 et 113 de la Constitution) n'est pas rempli (maintien du niveau de vie). La présente initiative trahit ce mandat constitutionnel de manière encore plus flagrante. Une telle attaque contre les règles en vigueur aujourd'hui doit être fermement combattue.

6. La seule solution sûre pour réformer le système des retraites consiste à renforcer l'AVS. Le PS60+ considère qu'il s'agit de la seule mesure permettant d'atteindre cet objectif. Par conséquent, nous exigeons une rente, qui couvre les besoins de subsistance pour chacune et chacun et versée uniquement par l'AVS. Outre les cotisations salariales, c'est notamment un impôt sur les transactions qui doit assurer un financement solide et durable de l'AVS.

Le PS60+ espère donc que les rentes LPP existantes ne seront pas remises en question, pour les raisons susmentionnées et par respect de la Constitution fédérale et des bénéficiaires de ces rentes.

Proposition du Comité directeur : acceptation

A-1 RONJA JANSEN ET AL. : MORATOIRE SUR LE VOTE ÉLECTRONIQUE

Un comité d'initiative interpartis lance une initiative pour une « démocratie sûre et digne de confiance ». Les auteurs de la requête appellent le PS Suisse à soutenir cette initiative, sans promettre des signatures.

Motif :

La Chancellerie fédérale, de nombreux cantons et donc aussi de nombreux parlementaires* souhaitent voir appliquée en Suisse le plus rapidement possible l'utilisation régulière du vote électronique sur tout le territoire national. Un mouvement de résistance s'oppose actuellement à cela : une alliance multipartite souhaite lancer l'initiative « Pour une démocratie sûre et digne de confiance (moratoire sur le vote électronique) ». La Jeunesse socialiste suisse a elle aussi rejoint cette alliance, de même que les Verts et un grand nombre de militant-e*-s du numérique amis de la gauche.

La perte potentielle de confiance dans nos institutions démocratiques qui menace de se concrétiser du fait de l'utilisation d'infrastructures de vote électronique ne peut l'emporter sur les quelques avantages mis en lumière. Actuellement, nul ne peut prédire si les systèmes de vote électronique pourront être conçus de telle façon que les résultats des votes ne puissent être remis en question. Par ailleurs, la variante proposée, bien que vendue par La Poste suisse comme étant la solution, est en fin de compte élaborée par une société de capitaux internationale mue par des intérêts commerciaux. Cela mettrait l'infrastructure de notre démocratie entre les mains des intérêts lucratifs du grand capital international. À l'avenir, « chaque voix compte » pourrait bien signifier : chaque voix compte.

Pour le PS, il est donc logique de soutenir cette initiative. Le PS va lancer prochainement sa propre initiative en faveur de réductions accrues des primes, raison pour laquelle aucun quota fixe ne doit être retenu pour le présent objet.

Proposition du Comité directeur⁵ : Reporter le vote jusqu'au résultat du projet de loi sur le vote électronique du Conseil fédéral.

Justification : Selon le comité directeur, l'introduction du vote électronique n'est possible que si elle est suffisamment sécurisée et réalisée avec un système gouvernemental. Toutefois, il est trop tôt pour prendre une décision définitive sur le soutien à l'initiative populaire en faveur d'un moratoire sur le vote électronique. La première étape consiste à attendre la décision du Conseil fédéral sur le projet de loi relatif à l'introduction du vote électronique à l'échelle nationale, qui est actuellement en cours de consultation. Lors de cette consultation, le PS Suisse exigera une augmentation de la protection des données et une solution exclusivement gouvernementale. Dès que la décision du Conseil fédéral sur la proposition

⁵ Cette requête a besoin, selon les statuts art. 16, al. 5, d'une majorité des deux tiers des votant-e-s.

de vote électronique sera connue, nous pourrons déterminer si nos conditions sont remplies ou s'il est nécessaire de soutenir l'initiative populaire.

Auteurs de la requête : Sandro Covo (PS Argovie), Rolf Schmid (PS Argovie), Andreas Von Gunten (PS Argovie), Nadia Kuhn (JSS), Lorena Stocker (JSS), Hannah Pfalzgraf (JSS), Lewin Lempert (JSS), Bertil Munk (JSS), Camille Cantone (JSS), Dario Engeloeh (JSS), Andrea Simonett (JSS), Ronja Jansen (JSS), Julia Baumgartner (JSS)